

**RÈGLEMENT ADOPTÉ À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT À L'HÔTEL DE VILLE DE VALCOURT, LE LUNDI 5 FÉVRIER 2024 À 19:00 ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS:**

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers

MARIE-CLAIRE TÉTREAUULT           siège 1  
VICKY BOMBARDIER               siège 2  
DANIEL LACROIX                 siège 3  
DANY BOYER                       siège 4  
DANY ST-AMANT                 siège 5  
JULIEN BUSSIÈRES               siège 6

La séance est sous la présidence de

PIERRE TÉTRAULT                   MAIRE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 653-1**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 653 MODIFIANT LE RÈGLEMENT**  
**CONCERNANT**  
**L'IMPOSITION DES TAXES**  
**ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2024**

**ATTENDU QUE** le Conseil a adopté, le 15 janvier 2024, le Règlement 653 concernant l'imposition des taxes et compensation pour l'année 2024;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de remplacer les tarifs pour bénéficier de certains services des loisirs de la Ville de Valcourt;

**ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné et le projet de règlement déposé lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 29 janvier 2024;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE LE RÈGLEMENT SUIVANT PORTANT LE NUMÉRO 653-1 SOIT ADOPTÉ ET DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2**

L'article 11 du règlement numéro 653 est remplacé par l'article suivant :

« **ARTICLE 11           LOCATION DE SALLES**

**Article 11.1 :    TARIF DES SALLES :**

	<b>Taxes non incluses</b>
<b>SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	71.76 \$

**CIBOULOT**

	<b>Coût/jour</b>	<b>Non-résident + 50 %</b>
Citoyens *	\$150.00 \$	217.00 \$
Organisme (50% tarif citoyen)	75.00 \$	145.00 \$

**LIBELLULE**

	<b>Coût/jour</b>	<b>Non-résident + 50 %</b>
Citoyens * (Libellule complète)	235.00 \$	340.00 \$

Salle Raymond-Lauzon (cuisine incluse)	150.00 \$	217.00 \$
Salle Odette-Plamondon	90.00 \$	125.00 \$
Salle Denise-L. Champigny	90.00 \$	125.00 \$
Organisme 50%	75.00 \$	100.00 \$

#### CENTRE COMMUNAUTAIRE

	Coût/jour	Non-résident + 50 %
Grande salle J.A.-Bombardier– Commerçant	410.00 \$	595.00 \$
Grande salle J.A.-Bombardier – Citoyens *	235.00 \$	340.00 \$
Grande salle J.A.-Bombardier –Ville et Canton-Citoyens	182.00 \$	
Grande salle J.A.-Bombardier - Organisme	119.00 \$	227.00 \$(***)
Grande salle - Après funéraire * et ** (montage, démontage inclus)	210.00 \$	285.00 \$
Salle Estelle Bombardier – Citoyens *	100.00 \$	142.00 \$
Salle Estelle Bombardier – Ville et Canton - Citoyens **	100.00 \$	
Salle Estelle Bombardier – Organisme	55.00 \$	75.00 \$

#### ARÉNA

	Coût /jour	Non-résident + 50 %
Période estivale (montage et ménage en sus)	415.00 \$	600.00 \$
Période estivale – Organisme (montage et ménage en sus)	208.00 \$	300.00 \$
Période hivernale (montage et ménage en sus)	1 475.00 \$	2130.00 \$
Période hivernale – Organisme (50% tarif régulier)	738.00 \$	1420.00 \$(***)
Salle de conférence	81.00 \$	117.00 \$
Salle de conférence – Organisme	Gratuit	

Les frais d'entretien sont inclus dans le coût de location (à l'exception de l'aréna)

\*Citoyens faisant partie de l'entente intermunicipale en loisirs

(Ville de Valcourt, Canton de Valcourt, Maricourt, Racine, Lawrenceville, Bonsecours, Ste-Anne-de-la-Rochelle)

\*\* Citoyens faisant partie de l'entente complémentaire en loisirs entre le Canton et la Ville de Valcourt

\*\*\* Le montant n'a pas été calculé avec +50%

#### Article 11.2 : DÉPÔT SUR GARANTIE

Un dépôt de garantie au montant de 100.00 \$ est exigé lors de la réservation, au même moment que le 1<sup>er</sup> paiement de location (50%). Ce dépôt est remis au locataire, conditionnellement à ce que :

- la salle soit remise dans le même état qu'elle se trouvait au moment de la location ;
- l'inventaire soit complet;
- aucun bris aux équipements et aux lieux loués.

**Article 11.3 :** Pour toute location de salle où il est possible qu'il y ait vente et/ou consommation de boissons alcoolisées, il est de la responsabilité du locataire d'obtenir le permis nécessaire et d'en payer les frais. A défaut, la Ville peut annuler la réservation.

**Article 11.4 :** Pour toute location de salle où il est possible qu'il y ait de la musique, il est de la responsabilité du locataire d'obtenir le permis et défrayer les coûts relatifs à la SOCAN (société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique). Ces frais sont à la charge du locataire. A défaut, la Ville peut annuler la réservation ».

### **ARTICLE 3**

L'article 12 du règlement numéro 653 est remplacé par l'article suivant :

#### **« ARTICLE 12 : TARIFS SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES**

L'échelle de taux suivant pour le service récréatif et communautaire de Valcourt est imposée et sera prélevée aux participants, tel que ci-après énuméré:

##### **Article 12.1: ARÉNA**

	<b>Taxes non incluses</b>
Location (espace patinoire) pour activités sportives (en période où la location de glace est terminée)	42.00 \$/heure
Panneau publicitaire Installé sur le mur dans l'aréna Installé sur les bandes autour de la patinoire	Montant annuel 290.00 \$ 420.00 \$
Location de la glace (mineur) <b>Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2024</b> (maximum d'heures alloué mensuellement 93 heures). Tout excédent sera facturé au taux horaire de 161.00\$) <i>Ce tarif est accepté conditionnellement à ce que l'Association du hockey mineur respecte les plages horaires attribuées par le directeur des services récréatifs et communautaires de la Ville de Valcourt.</i>	43.00 \$/heure
Location de la glace (mineur) <b>Du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2024</b> (maximum d'heures alloué mensuellement 93 heures) Tout excédent sera facturé au taux horaire de 163.00 \$) <i>Ce tarif est accepté conditionnellement à ce que l'Association du hockey mineur respecte les plages horaires attribuées par le directeur des services récréatifs et communautaires de la Ville de Valcourt.</i>	45.00 \$/heure
Location de glace (adulte) Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2024 Du 1 <sup>er</sup> août au 31 décembre 2024	175.00\$/heure 180.00 \$/heure
Location glace mineur - autres	115.00 \$ / heure
Location glace adultes - tournoi	115.00 \$ / heure
École (selon entente scolaire municipale)	Entente
Location glace – aînés (non applicable sur les heures achalandées et/ou sur approbation du directeur des Loisirs)	50% du tarif régulier de la location de glace adulte
Location glace famille (même adresse)	42.00 \$
Location glace fête enfant (12 ans et moins)	62.00 \$

##### **Article 12.2 : GYMNASE**

Location du gymnase (écoles La Chanterelle et l'Odysée) Du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 juillet 2024 Du 1 <sup>er</sup> août 2024 au 31 décembre 2024	40.00 \$/heure 42.00 \$/heure
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------

##### **Article 12.3 : TERRAIN DE BALLE**

Mineur (pour la saison)	60.00 \$/équipe
Adulte (pour la saison)	280.00 \$/équipe
Terrain (tarif 1 journée)	125.00\$/jour
Terrain (vendredi au dimanche)	275.00 \$ / fin de semaine
Terrain	50 \$ / partie

##### **Article 12.4: TERRAIN DE SOCCER**

Mineur (pour la saison) terrain à 7 joueurs	65.00\$/équipe
Mineur (pour la saison) terrain à 11 joueurs	70.00\$/équipe
Adulte (pour la saison) terrain à 7 joueurs	240.00\$/équipe
Adulte (pour la saison) terrain à 11 joueurs	285.00\$/équipe
Location – 1 terrain - Tournoi	275.00\$/3 jours
Location terrain (11 joueurs)	50.00\$/partie
Location terrain (7 joueurs)	40.00\$/partie

**Article 12.5 : TERRAIN DE TENNIS ET PICKLEBALL**

1 terrain Possibilité de location d'un terrain seulement	115.00 \$/jour
-------------------------------------------------------------	----------------

**Article 12.6 : PISCINE**

Bain libre Passe estivale Entrée libre	36,50\$ 2.00 \$/enfant (moins de 14 ans) 4,00 \$/adulte
----------------------------------------------	------------------------------------------------------------------

COURS NATATION	JUSQU'AU 31 mai 2024	APRÈS Le 31 mai 2024
Junior (1-10)		
1 <sup>er</sup> enfant	75.00 \$	Tarif + 25%
2 <sup>e</sup> enfant	66.00 \$	
3 <sup>e</sup> enfant	60.00 \$	
4 <sup>e</sup> enfant	Gratuit	
Pré-scolaire	55.00 \$/1 parent et bébé 16 X 30 mins	Tarif + 25 %
Aqua-adulte(Aquaforme-entraînement)	95.00\$/personne	Tarif + 25 %
Équipe de compétition	125.00 \$	Tarif + 25 %

**Article 12.7 : CAMP DE JOUR**

MUNICIPALITÉS	JUSQU'AU 31 mai 2024	APRÈS LE 31 mai 2024
<b>TARIF ESTIVAL (8 semaines)</b> Bonsecours, Canton de Valcourt, Lawrenceville, Maricourt, Racine, Sainte- Anne-de-la-Rochelle et Valcourt Ville	475.00\$ (service de garde midi inclus)	Tarif + 25 %
<b>TARIF SEMAINE</b> Bonsecours, Canton de Valcourt, Lawrenceville, Maricourt, Racine, Sainte- Anne-de-la-Rochelle et Valcourt Ville	75.00\$ (service de garde midi inclus)	Tarif + 25 %
<b>AUTRES MUNICIPALITÉS</b> Tarif estival (8 semaines)	718.00\$ (service de garde midi inclus ainsi que le tarif additionnel)	Tarif + 25 %
<b>AUTRES MUNICIPALITÉS</b> Tarif semaine	135.00\$ (service de garde midi inclus ainsi que le tarif additionnel)	Tarif + 25 %

La Ville de Valcourt se réserve le droit de refuser toute inscription effectuée à la semaine, ainsi que toute inscription effectuée après le 31 mai 2024, en fonction du ratio enfant/animateur.

Période : 25 juin au 16 août 2024  
Lundi au vendredi  
09h00 à 16h00.  
Les vendredis, coûts supplémentaires possibles, si sorties extérieures.

**Article 12.8 : SERVICE DE GARDE**

Ce service est offert pour compléter la journée au Camp de jour.

Les heures du service de garde sont : 6h45 à 08h30

16h00 à 17h00

MUNICIPALITÉS	JUSQU'AU 31 mai 2024	APRÈS Le 31 mai 2024
<b>TARIF JOURNALIER</b>	12,00\$/jour	
<b>FORFAIT SEMAINE</b> <i>(payable lors de l'inscription)</i> Bonsecours, Canton de Valcourt, Lawrenceville, Maricourt, Racine, Sainte-Anne-de-la-Rochelle et Valcourt Ville	37.00\$	Tarif + 25 %
<b>FORFAIT ESTIVAL (8 semaines)</b> <i>(payable lors de l'inscription)</i> Bonsecours, Canton de Valcourt, Lawrenceville, Maricourt, Racine, Sainte-Anne-de-la-Rochelle et Valcourt Ville	235.00\$	Tarif + 25 %
<b>AUTRES MUNICIPALITÉS</b> Forfait semaine <i>(payable lors de l'inscription)</i>	55.00 \$	Tarif + 25 %
<b>AUTRES MUNICIPALITÉS (8 semaines)</b> Forfait estivale <i>(payable lors de l'inscription)</i>	270.00\$	Tarif + 25 %

**Pour les parents utilisant le service de garde, sans l'avoir payé lors de l'inscription, ils doivent acquitter l'entièreté des frais, au plus tard, la semaine suivante celle où le service a été donné. À défaut, la Ville se réserve le droit de refuser le ou les enfants concerné(s), jusqu'au paiement complet des sommes dues.**

**Article 12.9 : TARIF D'INSCRIPTION**

Tarif appliqué sur tout socioculturel et sportif	10.00\$/ activité
Tarif supplémentaire appliqué sur toute activité socioculturelle et sportive, si inscription moins de 5 jours avant le début de l'activité	Ajout de 25 % du coût d'inscription Minimum 10. \$

**Article 12.10 : TARIF ADDITIONNEL – NON-RÉSIDENT**

**TARIF ADDITIONNEL AUX RÉSIDENTS DONT LA MUNICIPALITÉ N'A PAS CONCLU D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE VALCOURT**

Il est exigé un tarif additionnel pour toutes activités de loisirs et culturelles, aux résidents des municipalités qui n'ont pas conclu d'entente avec la Ville de Valcourt;

**TARIF ADDITIONNEL**  
**(taxes non incluses)**

Activités culturelles	25% du coût de l'inscription Minimum 10. \$
Association du hockey mineur	353.00 \$
Patinage artistique	527.00 \$
Natation – Cours et Bain libre saisonnier	332.00 \$
Soccer	99.00 \$
Semaine de relâche	26.50\$/activité

Les montants des tarifs additionnels sont payables à la Ville de Valcourt au moment des inscriptions.

**Article 12.11: SCÈNE MOBILE**

Organismes venant de l'extérieur de la région de Valcourt	350.00 \$
Organismes de la région de Valcourt (intermunicipales)	165.00\$
Organismes de Valcourt	115.00 \$

**Article 12.12: BRASERO**

Location de Brasero	50.00\$
Transport de la location du Brasero	25.00 \$


»

**ARTICLE 4**

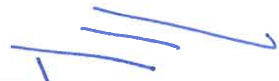
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté par la résolution 054-24-02-05

COPIE VRAIE ET CONFORME FAITE À VALCOURT, CE 6<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE FÉVRIER  
L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE.



\_\_\_\_\_  
Pierre Tétrault, Maire




\_\_\_\_\_  
Me Julie Waite, Greffière

Avis de motion et présentation du projet :	29 janvier 2024
Adoption :	5 février 2024
Avis public d'entrée en vigueur :	6 février 2024

**CERTIFICAT**



\_\_\_\_\_  
Pierre Tétrault, Maire



\_\_\_\_\_  
Me Julie Waite, Greffière